

**Formulation des faits saillants du Plan directeur de l'eau du bassin
versant de la rivière Saint-Maurice par rapport au projet d'aménagements
hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs**

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)**

Par Bassin Versant Saint-Maurice

Octobre 2004

Introduction

Bassin Versant Saint-Maurice est un organisme à but non lucratif dont la mission est de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, en collaboration avec tous les acteurs et usagers de l'eau.

En lien avec sa mission, Bassin Versant Saint-Maurice dépose au Bureau des audiences publiques sur l'environnement son plan directeur de l'eau (PDE) en guise de mémoire relatif au projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. Il est composé de 4 volumes : 1A- Portrait général du territoire et vision du développement, 1B- Analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice, 2- Portrait de l'eau et des écosystèmes, et 3- Plan d'action. Vous trouverez également dans le présent document les faits saillants du PDE en lien avec le projet d'aménagements hydroélectriques en plus des constats et des recommandations formulés par notre organisme en vue d'une meilleure gestion des aménagements proposés.

En effet, le PDE dresse le portrait du bassin versant et apporte une vision globale du territoire et des problématiques qui y sont rattachées. Lors de la réalisation de tels ouvrages hydroélectriques et selon l'approche du développement durable, il est important de tenir compte des répercussions sur l'ensemble du territoire, en l'occurrence le bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Bassin Versant Saint-Maurice apporte donc cette vision globale, élaborée à partir des outils de planification des divers organismes et ministères impliqués dans l'aménagement du territoire et des ressources, des rencontres avec les intervenants du milieu et des consultations effectuées auprès de la population. Selon cette approche, la rivière est plus qu'une simple ressource hydrique, plus qu'une source d'approvisionnement : elle est un habitat, un écosystème, un lieu de pratique d'activités récréatives et une composante structurante du paysage régional.

Faits saillants du plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice par rapport au projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

1- Qualité de l'eau

La qualité de l'eau constitue pour Bassin Versant Saint-Maurice une valeur prédominante parmi les orientations de travail et les actions mises de l'avant conformément à sa mission.

1.1- Oxygène dissous

Le plan directeur de l'eau présente à la rubrique 1.1.1- *Qualité de l'eau de surface des réservoirs et des lacs* (page 5) du volume 2 intitulé « Portrait de l'eau et des écosystèmes » les paramètres physico-chimique de l'eau des lacs et des réservoirs du

bassin versant. On y note que la qualité de l'eau offre, dans la très grande majorité des plans d'eau, des conditions favorables à la vie aquatique, mais que certains réservoirs et lacs du bassin versant présentent un déficit en oxygène dissous dans les strates d'eau profondes. La stratification thermique qui survient en saison estivale empêche tout apport en oxygène dans la strate profonde et froide où l'oxygène est consommé par les micro-organismes décomposeurs. Ces conditions sont susceptibles de constituer une contrainte pour certaines espèces, dont le touladi. Hors, tel que le décrit l'étude d'impact, l'installation des aménagements prévoit des pertes permanentes de 498 ha de milieux terrestres.

Comme le mentionne le PDE à la section 1.1.2 – *Qualité de l'eau de surface des rivières Saint-Maurice et Shawinigan* (page 10), l'analyse bactériologique conclut à une qualité de l'eau généralement excellente et uniforme au nord de La Tuque pour la pratique d'activités récréatives de contact direct.

❖ **Constats et recommandations sur la qualité de l'eau**

Un très haut pourcentage de la perte des terres forestières est causé par la mise en eau lors des aménagements. Hors, les terres forestières sont composées d'une importante charge de matière organique qui, une fois sous l'eau, requiert d'importantes concentrations d'oxygène dissous en vue du travail des micro-organismes décomposeurs. L'accroissement de la demande en oxygène dissous causé par l'enneigement des milieux terrestres contribuera à réduire les concentrations d'oxygène dissous disponible pour les organismes vivants dans les réservoirs créés par les ouvrages de retenue.

Nous recommandons d'appliquer des mesures de suivi de la qualité de l'eau réalisées lors de campagnes d'échantillonnage, qui permettront de déterminer pour plusieurs sites, des paramètres, tels que l'oxygène dissous et le taux de mercure inorganique dans les sédiments et les organismes aquatiques. De plus, nous recommandons que les résultats soient diffusés publiquement et disponibles pour la sensibilisation du public.

1.2- Mercure

Au volume 2, dans la sous-section *Problématique particulière : présence de mercure* (page 14), le PDE nous informe premièrement que la rivière Saint-Maurice est la rivière du Québec où l'on retrouve les plus hauts taux de mercure dans l'eau, et la contamination au mercure apparaît comme un problème majeur affectant la qualité de l'eau. De plus, il est clairement indiqué que la création de réservoirs et de barrages hydroélectriques entraîne généralement une libération de mercure contenu dans les végétaux qui se trouvent inondés. Cette présence de matière organique inondée combinée à des conditions anaérobiques peut favoriser la croissance microbienne et l'augmentation du taux de méthylmercure (mercure sous forme inorganique) dans l'environnement. Ce dernier sera relâché en plus ou moins grandes concentrations dans les émissaires des réservoirs et transporté dans tout le bassin versant. Ce phénomène est observable sur une période de 5 à 15 ans suivant l'inondation des terres.

Sur ce paramètre, l'étude d'impact indique succinctement que les teneurs en mercure des poissons des biefs de la Chute Allard et des Rapides des Cœurs n'augmenteront pas significativement suite à la mise en eau.

Ensuite, au volume 3 du PDE, intitulé *Plan d'action* (page 22), on note que le niveau de contamination par le mercure observé dans les lacs et réservoirs de la Haute-Mauricie serait notamment attribuable aux conditions géologiques et aquatiques particulières au Bouclier canadien et au transport atmosphérique des contaminants. On peut aussi y lire que les teneurs en mercure retrouvées dans la chair des poissons des réservoirs sont comparables à celles des lacs naturels de la région. La consommation des poissons des réservoirs et des plans d'eau naturels présente donc un risque équivalent.

❖ Constats et recommandations sur les taux de mercure

La contamination au mercure constitue une problématique majeure affectant la qualité de l'eau de la rivière. Ainsi, la contamination au mercure de l'eau, des sédiments et de l'ensemble des organismes aquatiques, riverains et terrestres compris dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice, doit être prise en compte en vue de limiter toute augmentation des taux de mercure et ce, au moment de la planification, de la réalisation et de la restauration d'aménagement proposée sur le territoire du bassin versant. Le passé lourdement industrialisé de la Vallée du Saint-Maurice démontre bien toute l'importance de mettre sur pied et d'appliquer des mesures préventives en vue de limiter la dégradation des écosystèmes naturels.

Également, face à l'absence de donnée dans l'étude d'impact fournie par Hydro-Québec à propos des taux de mercure dans l'eau, les sédiments et les organismes benthiques, et contrairement aux données du PDE sur l'augmentation des taux de mercure observés lors de la création de réservoirs et de barrages hydroélectriques, Bassin Versant Saint-Maurice peut comprendre qu'une augmentation des taux de mercure dans l'eau, les sédiments et les organismes benthiques présents en aval des deux sites aménagés est fortement envisagée.

2- Conservation et restauration des écosystèmes

2.1- L'érosion des berges

À la section 2 – *Érosion des berges* du volume 2 du PDE, on dénote les risques d'érosion des berges sur les réservoirs de la rivière Saint-Maurice. Entre autres, on souligne que l'érosion des berges peut entraîner la perte de frayères en raison d'apports excessifs de sédiments. De plus, l'exemple des travaux de restauration des rives entrepris au réservoir Taureau sont signalés à ce chapitre comme des témoins de l'importance accordée à la renaturalisation et à la protection des rives.

En ce qui a trait aux risques d'érosion sur la rivière Saint-Maurice, le PDE indique à la même section que les berges les plus affectées par l'érosion sont celles qui se composent de sable, d'un mélange de sable et de gravier ou de till. De plus, à la sous-section 2-2

Rivière Saint-Maurice, il est décrit qu'entre Rapides-de-la-Chaudière et les Rapides-des-Cœurs, les rives sont composées d'un mélange de sable et de gravier parsemé de dépôts de till. De plus, les berges sont hautes et les talus de 10 à 20 mètres sont fréquents entre le barrage Gouin et le réservoir Blanc.

À ce sujet, l'étude d'impact d'Hydro-Québec signale que sur le site de la Chute-Allard moins de 500 mètres de berges sableuses offriront une sensibilité forte à l'érosion et 2,4 km une sensibilité moyenne. Ces berges sableuses dont les pentes excèdent 15 degrés constitueront des falaises actives à l'érosion durant une période de 25 à 50 ans. De même, les berges de sensibilité moyenne à forte atteindront une pente d'équilibre après 10 à 25 ans.

❖ **Constats et recommandations sur l'érosion des berges**

Tout d'abord, les travaux effectués au réservoir Taureau ont précédés le cadre du projet de restauration des rives et sensibilisation de la population initiée par Bassin Versant Saint-Maurice en juin 2003 sur le territoire du bassin versant. En effet, la « mise en chantier » d'une campagne de lutte anti-érosive et de sensibilisation des citoyens à la richesse et la fragilité de l'écosystème riverain ayant rejoint plus de 7000 résidents du bassin versant démontre bien la préoccupation portée par notre organisme quant à la réduction des impacts des activités anthropiques sur la qualité de l'eau, les écosystèmes du bassin versant, le paysage et le récréotourisme.

Par ailleurs, le chapitre sur la dynamique des berges tiré du bilan des impacts du projet fournit très peu d'information quant aux impacts directs et indirects de l'érosion des berges prévue sur le site des aménagements, particulièrement dans la zone en amont. En effet, le peu d'information donné par l'étude d'impact combiné aux caractéristiques géophysiques du secteur convoité fournit par le PDE mettent en lumière des risques d'érosion découlant d'une nouvelle dynamique d'érosion des berges. En fait, l'exposition à l'eau, durant une période de 25 à 50 ans, des berges sableuses dont les pentes excèdent 15 degrés ou encore de berges de sensibilité moyenne à forte ne pouvant atteindre une pente d'équilibre qu'après 10 à 25 ans, requiert l'application d'interventions et de mesures de stabilisation de rives tel que le prescrit le Ministère de l'environnement dans la publication intitulée *Protection des rives, du littoral et de plaines inondables* (Jean-Yves Goupil, 1998).

Ainsi, nous recommandons au BAPE de prescrire l'application de techniques et mesures anti-érosive sur les sites riverains présentant des signes de sensibilité à l'érosion de degré moyen à fort et ce, dans l'année de mise en service des centrales dans le but de prévenir la dégradation des plans d'eau et de limiter les méfaits de l'érosion, notamment sur la présence de sites de fraie et sur la qualité de l'eau.

2.2- Milieux humides

Le PDE présente dans la section des Terres humides, sous-section 3-1 *Réservoirs et autre plans d'eau* (page 46), certaines conditions défavorables à la colonisation des végétaux pouvant coïncider avec les conditions créés par les aménagements hydroélectriques. Il est

signalé que l'action combinée des agents d'érosion et de la saturation en eau des sols dans la zone de marnage s'avère être défavorable à l'établissement de la végétation sur les sections de berges en érosion active. De plus, il est indiqué qu'une portion des talus des réservoirs atteignent difficilement leur profil d'équilibre et, par conséquent, ne présentent pas de couvert végétal tangible.

❖ **Constats et recommandations sur les milieux humides**

Ces données remettent en doute l'assurance formulée par le promoteur quant à la recolonisation naturelle envisagée de la strate arbustive sur les berges nouvellement créées par la mise en eau des biefs. Malgré que certaines mesures compensatoires, tel que des coupes extensives ainsi que des coupes prévues sur une largeur de 3 mètres dans la bande riveraine soient planifiées, certains sites riverains présentant des risques de dégradation doivent faire l'objet de mesures correctives mieux adaptées à la problématique érosive.

Une fois de plus, nous demandons au BAPE de prescrire l'application de techniques de lutte anti-érosive sur les sites riverains les plus susceptibles d'entraîner des signes de dégradation.

3- Faunes

3.1- Communautés de poissons

Deux des quatre grandes orientations du PDE impliquent les communautés de poissons, soient la conservation et la restauration des écosystèmes ainsi que la valorisation à des fins récréotouristiques. En ce sens, il est primordial de signaler la présence d'espèces ichthyennes caractéristiques du territoire convoité par les travaux d'Hydro-Québec. Mentionnons simplement la présence du doré jaune et ses activités de reproduction concentrées dans le secteur des Rapides-des-Cœurs. En effet, tel que nous l'indique le PDE à la section 4 – *Faune*, 4.1.1.1- *Rivière Saint-Maurice* (page 57), le doré jaune fraie au printemps, sur les rives ou les hauts-fonds des lacs, mais plus couramment en eau vive (0,1-2,0 m/s) et peu profonde (< 1,5 m) sur un substrat minéral variant du sable au bloc. De plus, des inventaires menés en 1991-1992 confirment l'utilisation par le doré jaune et le meunier noir, de plusieurs sites de fraie aux Rapides-des-Cœurs, Rapides-de-la-Chaudière et Rapides-du-Cyprès.

❖ **Constats et recommandations sur les communautés de poissons**

Reconnaissant le site actuelle des Rapides-des-Coeurs comme un site de fraie important du doré jaune sur le tronçon du réservoir Gouin au réservoir Blanc en raison de ses caractéristiques d'eaux vives, peu profondes et de substrat adéquats, Bassin Versant Saint-Maurice recommande au BAPE de formuler parmi les critères d'exploitation du site de Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard, l'élaboration d'un programme de suivi annuel sur l'ensemble des sites de fraie réaménagés et prévus comme mesures compensatoires. Ce programme de suivi annuel devra permettre aux promoteurs d'assurer les connaissances

quant au maintien des communautés de poissons en tenant compte de l'abondance et de la diversité connue actuellement sur les sites exploités, et ce, en apportant un souci particulier au doré jaune.

3.2- Faunes ailée

À la section 4.1.5. - *Faune ailée, Rivière Saint-Maurice* (page 93), le PDE signale qu'entre les réservoirs Gouin et Blanc, 32% des rives présentent un potentiel pour la sauvagine, ce qui représente 107 km des rives au total. Le secteur qui retient particulièrement l'attention se trouve à proximité de Wemotaci puisqu'il offre 4 à 5 km² de milieux humides. Les densités de sauvagine y sont supérieures aux lacs avoisinants alors qu'on a déjà observé 14 couvées et une communauté estimée à 295 individus.

Par la suite, le PDE dénote que l'utilisation par la sauvagine du tronçon compris entre les réservoirs Gouin et Blanc, exposé à certaines perturbations d'origine anthropique, est possiblement inférieure au potentiel qu'il représente.

❖ Constats et recommandations sur la faune ailée

En effet, à plus forte raison, les travaux de construction et d'exploitation de deux centrales hydroélectriques contribueront à réduire l'utilisation des habitats par la sauvagine.

Ces constats nous incitent à formuler une mise en garde par rapport aux impacts résiduels énoncés dans l'étude d'impact au sujet de la sauvagine. Ceux-ci ont été caractérisés par des gains en habitats et la création de conditions écologiques favorables. Par contre, à court terme, une activité anthropique de l'ampleur de deux centrales hydroélectriques contribuera à réduire le potentiel d'utilisation d'habitats, en créant des conditions écologiques défavorables à la sauvagine et fort probablement pour bien d'autres espèces fauniques du territoire convoité. Hydro-Québec devrait donc documenter l'évolution des populations de faune ailée et prévoir des mesures compensatoires pour limiter les impacts de diminution de ces populations, s'il y a lieu.

4- Exploitation des ressources naturelles

4.1- Forêt et exploitation de la matière ligneuse

Le point 4.1 du volume 1A portant sur la forêt et l'exploitation de la matière ligneuse (page 40) présente notamment des solutions pour la protection de l'environnement. Afin de ne pas alourdir davantage le texte, ils ne seront pas énoncés ici. Cependant, nous vous suggérons de les lire attentivement et d'en tenir compte puisque celles-ci peuvent très bien s'appliquer dans le cadre du projet d'aménagements hydroélectriques.

Toutefois, d'autres passages permettent de saisir l'ampleur de la valeur forestière sur le territoire du bassin versant et pour la région. Ainsi, on note que l'affectation forestière domine largement sur le territoire des MRC nordiques du bassin soit celles de La Tuque

et de Mékinac. Sur le territoire de La Tuque, l'espace forestier est constitué de quatre types de zones : forestières, récréoforestières, forestières-aménagement hydroélectrique et industrie forestière.

L'affectation forestière-aménagement hydroélectrique se localise dans le corridor de la rivière Saint-Maurice dans le secteur touché par les projets des centrales hydroélectriques des Rapides-des-Cœurs et de Chute-Allard. La vocation principale est le prélèvement de la matière ligneuse. D'autres usages dont les installations hydroélectriques y sont également autorisés.

Les effets des activités forestières sur l'environnement sont associés à la coupe d'arbres, à l'aménagement des chemins, à la construction de fossés de drainage et à l'utilisation de pesticides : effets sur les milieux humides et la nappe phréatique, modification des débits d'étiage et de pointe, érosion et transport sédimentaire et hausse de la température de l'eau.

Parmi les activités liées à l'exploitation forestière, la voirie forestière est considérée comme l'activité la plus dommageable pour le milieu aquatique à cause du ruissellement supplémentaire qu'elle entraîne et des surfaces minérales qu'elle laisse à nu. Les principaux impacts découlant de l'aménagement de chemins forestiers concernent l'augmentation des sédiments en suspension des cours d'eau environnant les territoires de coupe. Ces apports de sédiments peuvent engendrer la perte d'habitats fauniques. L'usage répété de débrousseuses et la construction de routes peuvent également causer la remontée de la nappe phréatique.

❖ Constats et recommandations sur la forêt et l'exploitation de la matière ligneuse

Le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs prévoit l'utilisation de chemins forestiers déjà existants, ce qui aura pour effet de limiter les impacts concernant les sédiments en suspension. Cependant, qu'il y ait construction de nouvelles routes, réaménagement des routes existantes ou d'autres travaux en territoire forestier, Hydro-Québec devra adopter des pratiques d'aménagement forestier durable et utiliser des méthodes éprouvées pour limiter, entre autres, l'apport de sédiments dans les cours d'eau telles que prescrites par le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI).

4.2- Hydrographie et la production hydroélectrique

Le point 4.3 du volume 1A porte sur l'hydrographie et la production hydroélectrique. Les différentes sous-sections traitent de l'hydrographie du bassin de la rivière Saint-Maurice, des ouvrages de régulation et installations hydroélectriques, de la gestion du système hydrique et de la contribution d'Hydro-Québec à l'économie régionale. Parmi des caractéristiques importantes, il est indiqué que la rivière Saint-Maurice est le quatrième tributaire en importance du Saint-Laurent. Elle contribue à 6% du débit du fleuve mais son apport peut s'élever jusqu'à 15% en période de crues. Entre sa source et son embouchure, la rivière Saint-Maurice franchit 395 km et accuse une dénivellation de

400 mètre soit une pente moyenne de 1m/km. La présence de seuils et l'encaissement du lit de la rivière a favorisé, à certains endroits, son exploitation à des fins hydroélectriques. Aujourd'hui, on dénombre huit centrales hydroélectriques sur son cours qui fournissent 5% de la puissance installée au Québec.

On peut lire aussi que l'exploitation hydroélectrique est un usage important de l'eau du bassin de la rivière Saint-Maurice. D'une part, la gestion des ouvrages se répercute inévitablement sur les débits et les niveaux de la rivière et peut avoir des incidences sur le milieu naturel et sur les autres usages reliés à l'eau. D'autre part, cette production a été à l'origine du développement industriel de la Mauricie et génère encore des emplois et des retombées économiques non négligeables pour la région. La grande majorité des plans d'eau d'importance du bassin versant de la rivière Saint-Maurice ont été transformés en réservoirs aux fins de flottage du bois ou de production hydroélectriques. Malgré la perte d'habitats terrestres qu'ils entraînent, la création de nombreux réservoirs dans le bassin de la rivière Saint-Maurice a entraîné l'augmentation de la superficie des habitats aquatiques et, par le fait même, la croissance de la production globale de la faune aquatique liée à ces habitats.

Il est clairement précisé que l'écoulement de la rivière Saint-Maurice ne se fait plus de façon naturelle; ses débits sont contrôlés par les neuf barrages qui en ponctuent le cours entre le réservoir Gouin et son embouchure.

En 2000, la Commission sur la gestion de l'eau au Québec a permis de mettre en relief qu'au Québec, la gestion des barrages répond en priorité à la production d'électricité et, accessoirement, à la régulation des débits. La régulation d'un système hydrique a plusieurs avantages sur le plan de la sécurité civile : elle permet de limiter les crues et les étiages et, ainsi, éviter inondations ou assèchements trop sévères.

La contribution économique de la production hydroélectrique est importante. Outre les revenus de la vente d'électricité, les retombées économiques des activités d'Hydro-Québec se mesurent à cinq niveaux : la main d'œuvre, l'achat de biens et de services, les taxes et frais de location de bâtiments, les contributions associées au rôle social et environnemental de la société d'état et la réalisation de projets.

5- Transport

Le point 3 du volume 1A, portant sur le transport, dresse un portrait général du réseau et traite du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien. On peut y lire qu'il n'existe aucune activité de transport commercial sur la rivière Saint-Maurice outre celles du secteur des croisières. Le ministère des Transports considère la route 155 comme la voie de communication la plus directe entre le sud-ouest du Québec, la Mauricie et le Saguenay-Lac Saint-Jean. En outre, l'axe 55-155 joue une double fonction de lien régional et national et constitue le seul moyen terrestre de se rendre à La Tuque.

On précise que la route 155 n'offre pas un aussi bon niveau de service que les autres axes routiers de la Mauricie. Selon les analyses du MTQ, les conditions de circulation vont de tolérables à mauvaises. Dans l'ensemble cependant, le ministère ne considère pas la situation sur la route 155 comme étant critique car seulement 65% de la capacité globale de la route est utilisée. Dans l'ensemble, le niveau de la sécurité sur la route 155 est considéré comme faible par les usagers et les riverains. Selon les statistiques pourtant, il ne survient pas plus d'accidents graves ou mortels sur la route 155 qu'il ne s'en produit en moyenne sur les autres axes du réseau mauricien.

On note également que le transport lourd de la Mauricie est axé sur le bois (28% des cargaisons), les marchandises générales (50%) et matières dangereuses (3%). Environ 19% des camions qui parcourent les routes de la Mauricie effectuent un retour à vide.

Une orientation du Plan d'action 2003-2008 du ministère des Transports du Québec, qui se rapporte spécifiquement à la route 155, mérite une attention particulière dans le contexte de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice : « Soutenir le développement économique et touristique dans le corridor situé entre le Lac Saint-Jean et le sud du Québec. Cinq objectifs y sont rattachés :

- Améliorer le confort de roulement;
- Améliorer la géométrie et la sécurité;
- Améliorer la fluidité;
- Reconnaître l'importance touristique de la route 155;
- Améliorer la gestion du paysage sur cette route. »

❖ Constats et recommandations sur le transport

La réalisation des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs augmentera le transport lourd de la Mauricie sur la route 155. Hydro-Québec devra apporter des mesures visant à poursuivre la fluidité, et d'autres parts, assurer la sécurité routière des autres véhicules. Il pourrait aussi limiter le retour à vide.

6- Activités récréatives et touristiques

Le point 6 du volume 1A porte sur les activités récréatives et touristiques. Il dresse un portrait général du récréotourisme dans le bassin de la rivière Saint-Maurice et fait part des tendances, constats et problématiques.

Au plan des activités récréatives et touristiques, le bassin du Saint-Maurice se subdivise en deux grands secteurs. La vocation récréotouristique du secteur nord et ouest, qui comprend principalement La Tuque et la MRC Matawinie, repose principalement sur les ressources naturelles qui caractérise le territoire. Les vastes espaces forestiers, les montagnes, les rivières et les nombreux lacs ont favorisé le développement des activités de plein air, de chasse et de pêche et la villégiature. Ces activités y sont devenues des moteurs économiques.

À l'instar d'autres régions du Québec, la Mauricie mise sur le récréotourisme comme axe de diversification économique. Elle compte notamment sur les potentiels offerts par le Saint-Maurice pour développer ce secteur d'activité. La chasse et la pêche font depuis longtemps la renommée de la Mauricie. La pêche est l'activité qui y est la plus pratiquée.

Les réservoirs du bassin versant sont des endroits privilégiés pour l'implantation de pourvoiries. À l'échelle provinciale, près de 15% des pourvoiries sont situées sur des réservoirs. Dans le bassin versant du Saint-Maurice cette proportion est d'environ 40%. Le réservoir Gouin qui compte 25 pourvoiries en est le meilleur exemple.

Au chapitre des activités nautiques, la présence de barrages et de rapides découpe la rivière en plusieurs bassins indépendants, bien que contigus. Le segment compris entre le barrage Gouin et le barrage de La Tuque est découpé en quatre bassins de navigation en raison de la présence des barrages de la Trenché, de Rapide-Blanc et Beaumont. Hydro-Québec projette d'aménager deux autres ouvrages dans ce segment, une centrale sur le site de la Chute Allard et une aux Rapides-des-Cœurs. Ces sites présentent des rapides infranchissables en embarcation motorisée.

Le développement de la navigabilité de la rivière Saint-Maurice pourrait jouer un rôle structurant dans le développement de la notoriété du produit touristique régional et avoir un effet synergique dans l'articulation des activités et services offerts.

❖ Constats sur les activités récréatives et touristiques

Le récréotourisme, principalement la pêche, est une activité économique importante pour la ville de La Tuque. Selon l'étude d'impacts produite par Hydro-Québec, les projets d'aménagements hydroélectriques prévus créeront des biefs qui favoriseront la pêche et la villégiature. Hydro-Québec doit prendre des mesures nécessaires pour que ces activités récréotouristiques puissent se poursuivre durant la réalisation des travaux et même après.

7- Paysage

L'analyse du paysage présenté dans le PDE traite des tronçons de la rivière Saint-Maurice situés entre La Tuque et Trois-Rivières. Aucune donnée ne caractérise la zone prévue par les aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs.

❖ Constats et recommandations sur le paysage

Cependant, étant donnée les activités récréotouristiques et de villégiature dans ce secteur, les attributs du paysage doivent être considérés lors de la planification et de la réalisation des travaux, et ce, en vue de réduire les impacts visuels découlant du projet.

Conclusion

En conclusion, Bassin Versant Saint-Maurice vient de vous présenter ici les faits saillants du Plan directeur de l'eau en lien avec le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs en vue d'offrir une vision globale pour l'ensemble du territoire. Cependant, afin de mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources, nous tenons à reformuler au BAPE certaines recommandations à considérer lors de l'aménagement et du suivi des travaux des deux centrales.

Bassin Versant Saint-Maurice recommande :

- 1- la réalisation d'un programme d'échantillonnage et de suivi de la qualité de l'eau, des sédiments et des organismes aquatiques;**
- 2- de rendre public les résultats d'analyses ainsi que les mesures énoncées et appliquées par le promoteur pour favoriser le développement durable;**
- 3- l'application de mesures de lutte anti-érosive appropriées aux problématiques de dégradation des berges des secteurs d'intervention;**
- 4- l'adoption et le respect des pratiques d'aménagement forestier durable;**
- 5- la mise en place de mesures de renforcement de la sécurité sur les routes conjointement avec les autres utilisateurs du réseau;**
- 6- la collaboration au maintien des activités récréotouristiques et de villégiature du territoire convoité tout au long et à la suite des travaux;**

Nous ajouterons, par ailleurs, que les fiches-techniques contenues dans le plan d'action du PDE donnent les orientations de travail afin de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Certaines recommandations élaborées dans ce document à propos de l'application des travaux d'aménagement viendront répondre aux orientations de travail ciblées dans le PDE. Telles que formulées antérieurement, ces recommandations sont, à la fois, des mesures nécessaires pour limiter les impacts sociaux et environnementaux découlant du projet et appropriées en vue de favoriser le développement durable du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

La rivière Saint-Maurice a, jusqu'ici, été au cœur du développement de la vallée du Saint-Maurice. Elle s'avère encore en 2004, pour de multiples raisons, être une composante majeure du patrimoine collectif et un pivot central du développement de la grande région de la Mauricie. C'est pourquoi son utilisation tout comme son développement doivent être effectués dans une optique de développement durable et globale.

En ce sens et afin de limiter les impacts environnementaux et sociaux qu'ont les barrages sur les écosystèmes fluviaux, Hydro-Québec devrait investir et mettre de l'avant des solutions d'énergie alternatives. Aujourd'hui, tout aménagement ou projet touchant les rivières et leur environnement doit prendre en considération l'intérêt collectif de l'ensemble des usagers des rivières.